

Consulter l'historique des actions

Handicap

Avec l'ouverture du portail particulier « Personnes en situation de handicap », les usagers ont la possibilité de se faire accompagner pour compléter et envoyer le DUA aux Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). La structure accompagnante peut alors rechercher le DUA et y accéder. Si la structure accompagnante n'accompagne plus l'usager, elle peut alors consulter l'historique des actions.

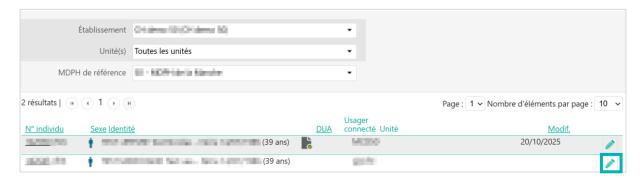
Cette fiche a pour but de vous expliquer comment consulter l'historique des actions.

1 Accéder au DUA de l'usager

Depuis le menu « HANDICAP », cliquer sur « Gérer les d'admission (DUA) »



Une fois sur le tableau de bord, vous pouvez filtrer par **établissement** (si vous êtes habilité.e sur plusieurs établissements), par **unité** et par **MDPH de référence** pour retrouver le dossier souhaité, puis cliquer sur le petit crayon qui apparaît sur la droite de la ligne afin d'accéder au dossier.



2 Consulter l'historique des actions

Dans la zone **« Gestion des demandes »** qui apparaît sur la droite, cliquez sur **« Historique des actions »**.







Toutes les actions y sont référencées. Sur la gauche se trouvent les actions de la MDPH/MDA, de l'accompagnant ou de l'usager et sur la droite les réponses des ESMS.

